

Soutenance de mémoire de MA en sciences sociales (MA ScS)
- pilier Anthropologie de

Eléonore GÜR

Les « arts vivants en espace public » sous le prisme de la double réalité sémantique de « l'espace public »

Étude ethnographique des tensions et des potentialités esthétiques, politiques et démocratiques d'un secteur artistique foisonnant : entre idéal et terrain

Aura lieu le

23 juin 2025 à 14h00

Institut d'ethnologie / Salle de séminaire (1^{er} étage)
Saint-Nicolas 4 – 2000 Neuchâtel

Directeur-rice de mémoire : Jérémie Forney
Expert-e : Alice Aterianus-Owanga

Résumé :

Ce mémoire explore les « arts vivants en espace public » à travers les dynamiques complexes à l'œuvre lorsqu'un secteur artistique investit des lieux non dédiés. Il interroge comment ces pratiques articulent l'« espace public » conceptuel d'Habermas, sphère de débat, et les « espaces publics » physiques.

À travers une approche ethnographique, combinant observations participantes et entretiens avec des acteur·rice·s du milieu aux parcours variés (artistes sorti·e·s d'écoles de théâtre et autodidactes formé·e·s « sur le tas »), cette recherche examine les tensions entre revendications politiques et esthétiques, désir de transformation sociale, d'accessibilité, de poétisation du quotidien, et les réalités institutionnelles ainsi que les impératifs de survie professionnelle.

L'exercice de la performance artistique dans des espaces publics aux usages multiples confronte les artistes à la nécessité de négocier leur intervention et de s'adapter aux contingences (réactions des

passant·e·s, aléas environnementaux). Si les artistes visent une posture inclusive propice à la création de lien, cherchant à respecter la nature ouverte et accessible des espaces dans lesquels ils interviennent, en proposant par exemple des spectacles dit « participatifs », la modification des rapports aux espaces et à autrui qu'ils initient peut parfois s'avérer contradictoire. Cette transformation peut en effet parfois conduire à l'instauration de nouvelles normes à suivre, limitant ainsi la capacité de chacun·e à s'approprier librement l'œuvre.